



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 16 juillet 2021

Objet : Exonération des commerçants soumis à la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2021

Date de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	33
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur TATTI François ;
Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 interdisant l'implantation de terrasses sur le domaine public dans l'ensemble de la commune de Bastia ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2017/DEC/01/28 en date du 19 décembre 2017 portant approbation de la modification des tarifs d'occupation du domaine public ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires sociales, culturelles et de l'éducation en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant que dans le cadre de l'Etat d'urgence sanitaire et du reconfinement, le gouvernement a pris la décision de fermer les bars et restaurants à la fin du mois d'octobre 2020 ;

Considérant que cette mesure a donc contraint une nouvelle fois les commerçants à cesser leur activité et c'est une nouvelle difficulté pour les professionnels du secteur déjà fragilisés par la crise sanitaire ;

Considérant l'interdiction préfectorale d'implanter des terrasses sur le domaine public sur l'ensemble de la commune de Bastia ;

Considérant l'amélioration du contexte sanitaire, le gouvernement a envisagé la levée progressive des restrictions avec la réouverture des terrasses pour le 19 mai 2021 et la levée totale des mesures sanitaires pour le 30 juin 2021 ;

Considérant le souhait de notre collectivité de pouvoir apporter son soutien aux commerçants à nouveau durement frappés par la crise en les exonérant du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2021 ;

Considérant les 200 commerçants soumis au paiement de la redevance d'occupation du domaine public ;

Considérant la période allant de la réouverture des terrasses soit le 19 mai 2021, jusqu'à la levée totale des restrictions sanitaires le 30 juin 2021 ;

Considérant que les redevances seront dues à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après avoir entendu le rapport de Madame Linda Piperi,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique :

- **Décide** d'exonérer les commerçants du paiement de la redevance d'occupation du domaine public sur la période du 19 mai 2021 au 30 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 22/07/2021

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2